

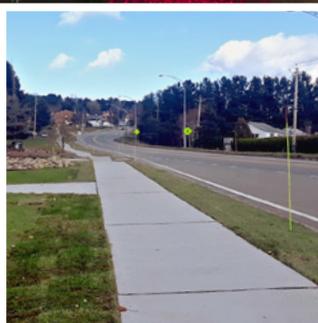


# LE SOMMET

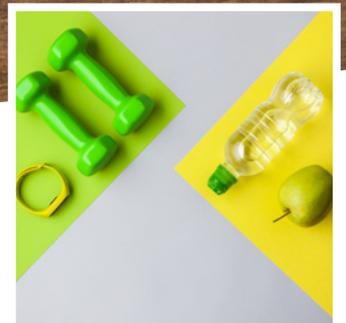
DÉCEMBRE 2019



SAINTFERREOLLESNEIGES.QC.CA



P. 5  
PRIMADA



P. 16  
Programmation des loisirs

# CONSEIL MUNICIPAL



**PARISE CORMIER**, mairesse  
418 456-5221  
sflnmaire@icloud.com



Municipalité de  
**Saint-Ferréol-les-Neiges**

SAINTFERROLLESNEIGES.QC.CA



**MÉLANIE ROYER-COUTURE**  
Conseillère district #1  
581 984-4313  
sflndis1@icloud.com



**DENIS ROY**  
Conseiller district #2  
418 805-8327  
sflndis2@icloud.com



**SUZANNE DEMERS**  
Conseillère district #3  
418 826-0525  
sflndis3@icloud.com



**LOUISE THOUIN**  
Conseillère district #4  
581 982-7557  
louise\_thouin@videotron.ca



**MAGELLA TREMBLAY**  
Conseiller district #5  
418 569-7599  
sflndis5@icloud.com



**RÉJEAN MORENCY**  
Conseiller district #6  
418 826-3260  
sflnd5@icloud.com

## HÔTEL DE VILLE (33, rue de l'Église)

### Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Vendredi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

### NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2253 Télécopieur : 418 826-0489  
info@saintferrollesneiges.qc.ca www.saintferrollesneiges.qc.ca

### Vicky Viens (secrétariat)

info@saintferrollesneiges.qc.ca

### Manon Larouche (taxation)

taxation@saintferrollesneiges.qc.ca

### Gabrielle Leclerc (responsable de la programmation et des événements)

loisirs@sainttitedescaps.com

### Frédéric St-Hilaire (directeur des travaux publics)

voirie@saintferrollesneiges.qc.ca

### Martin Pouliot (directeur des loisirs)

loisirs@saintferrollesneiges.qc.ca

### Martin Leith (secrétaire-trésorier)

tresorier@saintferrollesneiges.qc.ca

### François Drouin (directeur général)

directeur@saintferrollesneiges.qc.ca

## SERVICE D'URBANISME (150, rue du Moulin)

### Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Vendredi . . . . . de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

### NOUS JOINDRE

Téléphone : 418 826-2254  
urbanisme@saintferrollesneiges.qc.ca

### Franceska Tremblay (secrétariat)

urbanisme@saintferrollesneiges.qc.ca

### Simon Demers (inspecteur en bâtiments)

urbanisme@saintferrollesneiges.qc.ca

### Simon Théberge (directeur de l'urbanisme)

urbanisme@saintferrollesneiges.qc.ca

## SOMMAIRE

2	Conseil municipal	13	Urbanisme
3	Bon à savoir	16	Loisirs
4	Rubrique de la mairesse	19	Près de chez nous
5	Vie municipale en bref	25	Vie paroissiale
8	Échos de la MRC	26	Bibliothèque

## CONSEIL MUNICIPAL

Budget : 16 déc.

Horaire des séances ordinaires :  
13 janv. – 3 févr. – 2 mars

## SERVICE D'URBANISME

Venez nous rencontrer au  
150, rue du Moulin, aux heures suivantes :

Lundi et mercredi :  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi :  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Horaire des séances régulières :  
21 janvier, 19 h  
(dépôt des documents avant le 14 janvier)

18 février, 19 h  
(dépôt des documents avant le 11 février)

24 mars, 19 h  
(dépôt des documents avant le 17 mars)

## BIBLIOTHÈQUE



Heures d'ouverture :

Mardi : de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 13 h 30 à 16 h 30  
et de 18 h 30 à 20 h

Judi : de 18 h 30 à 20 h

Samedi : de 13 h 30 à 16 h 30

Dimanche : de 13 h 30 à 16 h 30

## LE SOMMET

Conception, mise en page  
et impression (1850 exemplaires) :  
Imprimerie Blouin Inc.

Responsable du journal :  
Martin Pouliot, directeur des loisirs  
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Mention de sources : Freepik, Rawpixel,  
Pixabay et gracieusesté

NOTE : Les auteurs sont les seuls  
responsables du contenu des articles.

## TRAVAUX PUBLICS

Numéro d'urgence :

En dehors des heures normales de bureau,  
pour toute urgence relative aux travaux  
publics, telle qu'un bris d'aqueduc, un  
refoulement d'égout ou un arbre tombé,  
vous pouvez composer le 418 826-3350.

ÉCOCENTRE (4054, avenue Royale)

Fermé (réouverture en mai 2020)



## ESPACE TROC'DON!

Fermé (réouverture en mai 2020)

## MAISON DES JEUNES LA ZONE

Mercredi : de 18 h à 21 h

Vendredi : de 18 h à 22 h

## COLLECTE DES ORDURES

\*Toutes les deux semaines :

Secteur ouest : les lundis  
(16, 23 et 30 décembre – 6 et 20 janvier  
3 et 17 février – 2, 16 et 30 mars)

Secteur est : les mercredis  
(11 et 26 décembre – 2, 15 et 29 janvier  
12 et 26 février – 11 et 25 mars)

## COLLECTE SÉLECTIVE

Un lundi sur deux :  
16 décembre – 30 décembre  
6 janvier (collecte supplémentaire)  
13 janvier – 27 janvier  
10 février – 24 février  
9 mars – 23 mars

## NUMÉROS UTILES



Aréna Côte-de-Beaupré :  
418 827-4501

Bibliothèque : 418 826-3540

Bureau de la protection de la faune :  
1 877 346-6763

Bureau de poste :  
418 827-4116

Caisse Desjardins  
de La Côte-de-Beaupré :  
418 827-3768

Cercle de Fermières :  
418 928-2430

CLSC (Beaupré) :  
418 827-5241

Club de l'Âge d'Or :  
418 826-2253

Développement Côte-de-Beaupré :  
418 827-5256

École Caps-des-Neiges I :  
418 821-8055

École de peinture Marie Tardif :  
418 826-0548

École de karaté Luc Paquette :  
418 953-5152

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré :  
418 827-3726

Maison des Jeunes La Zone :  
418 826-3107

MRC de La Côte-de-Beaupré :  
418 824-3444

Office municipal d'habitation :  
418 702-1318

Patinoire : 418 520-1810

Presbytère : 418 826-2554

Station Mont-Sainte-Anne :  
418 827-4561

Ressources familiales  
Côte-de-Beaupré : 418 827-4625

École de musique Côte-de-Beaupré :  
info@ecolemusiquebeaupre.com

## 2019

### UNE ANNÉE RICHE EN RÉALISATIONS

Une année marquée par l'amélioration de services existants et par de nouvelles infrastructures. Des chantiers initiés par la Municipalité et des projets communautaires :

- Finalisation de la rénovation du presbytère
- Marché public, jardin communautaire, Espace Troc'Don!
- Début des travaux pour la rénovation de la grange
- Parc du Faubourg Olympique : terrains de tennis, aménagement et finalisation du bâtiment
- Lac du Faubourg : finalisation du bâtiment et aménagement pour l'accueil des patineurs
- Trottoir aménagé du côté de la montagne à l'entrée ouest de la municipalité
- Aménagement des bureaux du service d'urbanisme au nouvel hôtel de ville

#### ET DES INITIATIVES INDIVIDUELLES :

Rénovations/améliorations de résidences, aménagements paysagers réalisés par les citoyens. Ces initiatives revitalisent et dynamisent notre municipalité.

En face de notre nouvel hôtel de ville, une pièce maîtresse inaugurée en la présence du lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Michel Doyon. La sculpture réalisée par l'artiste Pascale Archambault souligne les exploits sportifs de nos concitoyens Pierre et Alex Harvey, et illustre une facette de la « personnalité des Saint-Ferréolais ». Un moment inoubliable, et c'est avec beaucoup fierté que j'ai souligné en votre nom le parcours extraordinaire de ces deux hommes d'exception.

## 2020

### DES PROJETS D'IMMOBILISATION SUR LA TABLE À DESSIN

Entre autres, au village, nouvelle épicerie avec station-service au coin du rang Saint-Julien et de l'avenue Royale, continuation de la rénovation de la grange.

À l'entrée ouest de la municipalité, côté du golf de Saint-Ferréol-les-Neiges, aménagement piétonnier. La sécurité des piétons demeure une priorité.

Ces projets qui contribuent à nous définir peuvent se concrétiser grâce à la volonté et au travail de tous les acteurs : citoyens, employés municipaux, conseil de ville, bénévoles, gens d'affaires et gouvernements. En réclamant toutes les aides financières mises à sa disposition, votre Municipalité investit dans la qualité de vie des citoyens et dans l'essor économique de la région. Près d'un million de dollars ont ainsi été reçus en subventions du gouvernement du Québec et de la MRC pour la revitalisation du cœur du village.

De cette façon, Saint-Ferréol-les-Neiges est en voie de se construire une « signature », celle d'une communauté accueillante et rassembleuse, qui se soucie du bien-être des aînés, des familles, des jeunes, des mordus de nature et de sport, des élites comme des amateurs.

*Je termine en vous souhaitant de joyeuses Fêtes et un bel hiver. C'est le temps de sortir respirer, c'est le temps de jouer dehors!*



## PRIMADA

La Municipalité a obtenu la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA). Cette subvention a permis la réalisation du trottoir le long du boulevard les Neiges. Le projet inclut également l'installation de bancs et de bacs à rebuts, et des tables seront placées sur le terrain de l'ancienne Caisse populaire. La Municipalité a profité des travaux pour aménager un trottoir jusqu'à la sculpture. Éventuellement, quelques travaux ornementaux seront réalisés pour mettre en valeur le site. La réalisation de ce projet a coûté 200 000 \$, dont 100 000 \$ sont financés par la subvention.



## PARC DU FAUBOURG OLYMPIQUE

Depuis le temps qu'il est question d'aménager le parc du Faubourg Olympique, ce projet est maintenant devenu réalité. Il ne manque que les lampadaires pour éclairer le chemin d'accès au stationnement. Ces derniers seront installés tôt au printemps prochain pour que la population puisse bénéficier de ces installations dès que la neige aura fondu. La Municipalité a déjà eu des réservations pour l'utilisation du terrain de tennis l'été prochain. Pour les adeptes du pickleball, le terrain sera également ligné pour la pratique de ce sport.

## PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Si vous payez vos taxes municipales en ligne par l'intermédiaire de votre institution financière, assurez-vous d'indiquer le bon numéro de matricule (numéro de 16 chiffres, sans le F); il est possible que ce dernier ait changé à la suite de la rénovation cadastrale ou du nouveau rôle d'évaluation.

## NOUVELLE RESSOURCE AUX LOISIRS

La Municipalité tient à souligner l'arrivée de madame Gabrielle Leclerc à titre de responsable de la programmation et des événements. Native de Saint-Ferréol-les-Neiges, Gabrielle compte de nombreuses années d'expérience dans le domaine des loisirs et de la culture. Sa grande expertise et son dynamisme seront un atout précieux pour les citoyens de la municipalité. Bienvenue dans l'équipe!

## Pourquoi faire du bénévolat ?



- ✓ Pour découvrir de nouveaux intérêts et passe-temps
- ✓ Pour aider à rester en bonne santé physique et mental
- ✓ Pour créer de nouvelles amitiés et de nouveaux contacts
- ✓ Pour faire partie d'un groupe de personnes enthousiastes
- ✓ Pour être un exemple positif pour sa famille et sa communauté

### NOS POSTES BÉNÉVOLES À COMBLER PRÈS DE CHEZ VOUS : Saint-Ferréol-les-Neiges



- **CONDUCTEURS POUR LES SERVICES ESSENTIELS**  
Disponibilité: Les jeudis de 13 h à 16 h



- **ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT**  
Disponibilité: En fonction de vos disponibilités

- **VISITES D'AMITIÉ**  
Disponibilité: Fréquence variable et horaire variable

Devenez bénévole ! Contactez-nous :  
Téléphone : 418 827 8780 | Courriel : info@associationbenevolecb.com

Association Bénévole Côte-de-Beaupré

## NOUVELLE SIGNALISATION

En novembre, la Municipalité a mis en place une nouvelle signalisation au coin de l'avenue Royale et de la rue de l'Église afin d'assurer la sécurité des piétons. Les automobilistes et les cyclistes ont l'obligation de s'arrêter pour laisser passer les piétons lorsque le feu clignote.



## PLAN DES MESURES D'URGENCE

En cas de sinistre, il faut être prêt! À la maison, votre trousse d'urgence doit contenir suffisamment d'articles et de vivres pour permettre à votre famille d'être autosuffisante pendant les 72 premières heures d'un sinistre. Placez votre trousse d'urgence dans un endroit accessible et informez les membres de votre famille de l'endroit où elle se trouve. Vérifiez annuellement le contenu de votre trousse et remplacez, au besoin, les articles ayant été utilisés.

Voici un aide-mémoire à conserver pour préparer votre trousse d'urgence.

### AIDE-MÉMOIRE TROUSSE D'URGENCE DE BASE

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :

- **Eau potable** – deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- **Nourriture non périssable** – provision pour au moins trois jours
- **Ouvre-boîte manuel**
- **Radio à piles** – piles de rechange
- **Lampe de poche** – piles de rechange
- **Trousse de premiers soins** – bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques
- **Articles pour l'hygiène** – brosse à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique
- **Couvertures**
- **Argent comptant et monnaie**
- **Jeu de clés pour la voiture et la maison**
- **Sifflet** – pour signaler votre présence aux secouristes
- **Chandelles**
- **Briquet et/ou allumettes**
- **Couteau de poche multifonctionnel**
- **Masques antipoussières** – pour filtrer l'air contaminé



- **Papiers personnels importants** – photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

**Pensez aussi à inclure les articles pour :**

- **votre famille** : médicaments, équipement médical, nourriture spéciale
- **bébés** : lait maternisé, couches jetables, biberons
- **animaux domestiques** : nourriture, médicaments, accessoires

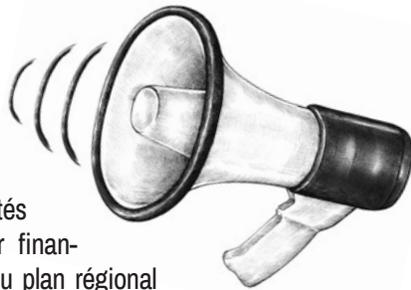
**GARDEZ CETTE TROUSSE DANS UN LIEU ACCESSIBLE.**

## LISTE DES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000 \$

CONTRACTANT	NATURE DU CONTRAT	MONTANT (\$) (TAXES INCLUSES)
Allen Entrepreneur Général	Règlement #19-749 (Travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et réfection de voirie de la rue du Faubourg)	961 000
Ass. des transporteurs en vrac de Montmorency	Transports	28 900
Charles Trudel Inc.	Nettoyage des rues	32 100
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Règlement #18-733 (Travaux de remplacement d'aqueduc et réfection de la voirie de la rue des Carouges)	108 100
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Contrat de déneigement (5 ans)	670 100
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Règlement #18-729 (Travaux de réfection de voirie dans le rang St-Antoine)	6 100
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Règlement #19-750 (Travaux de réfection de voirie dans le rang Ste-Marie)	62 800
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Location de machinerie	25 200
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Matériaux d'emprunt	19 400
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Fauchage d'herbe	11 300
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Règlement #18-730 (Parc du Faubourg Olympique)	6 200
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Règlement #18-732 (Lac du Faubourg)	10 300
Excavation Alain Martineau Inc.	Location de machinerie	26 200
Groupe Ultima	Assurances	71 500
Hénault et Gosselin Inc.	Travaux de solage à la grange (village)	109 200
Interblocs Blouin Inc.	Matériaux d'emprunt	34 600
Jolicoeur, Lacasse S.E.N.C.R.L.	Avocat	81 100
Le Groupe JD	Acquisition d'un camion pour la voirie	37 800
Les Entreprises Antonio Barrette	Aménagement d'un terrain de tennis au Parc du Faubourg Olympique	149 700
Morency, Société d'avocats	Avocat	26 400
Nortrax Québec Inc.	Réparation John Deere (rétrocaveuse)	30 600
Profab 2000 Inc.	Patinoire au village	81 900
Qualité Construction (CDN) Ltée	Règlement #18-732 (Lac du Faubourg)	180 700
Qualité Construction (CDN) Ltée	Presbytère	102 600
Qualité Construction (CDN) Ltée	Règlement #18-730 (Parc du Faubourg Olympique)	215 700
Réal Huot Inc.	Équipements d'aqueduc et d'égout	43 800
Sani-Terre Environnement Inc.	Contrat de cueillette des ordures	142 700
SNC-Lavalin Gem Québec Inc.	Honoraires professionnels	33 200
Ville de Beaupré	Assainissement des eaux usées	177 400
Ville de Québec	Enfouissement	203 000
WSP Canada Inc.	Honoraires professionnels	137 100
<b>TOTAL</b>		<b>3 826 700</b>

## JUILLET

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Fédération canadienne des municipalités ont accepté de contribuer financièrement à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques.



Par le biais du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE) géré par Développement Côte-de-Beaupré (DCB), la MRC a accepté de contribuer pour un montant de 150 000 \$ aux Championnats du monde de vélo de montagne UCI de 2019, le tout conditionnellement à ce que DCB contribue pour un montant équivalent.

Des démarches se font pour que la MRC implante une plateforme de compostage territoriale sur le territoire de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Le terrain visé se situe à proximité du site d'enfouissement de la Ville de Québec. Une demande a été adressée à la CPTAQ pour que le terrain soit exclu de la zone agricole. Une demande d'aide financière a été faite au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage et une réserve pour fins publiques a été inscrite au registre foncier sur ce terrain pour une période de deux ans.

un service d'Entraid'Don!  
Saint-Ferréol-les-Neiges  
APPELEZ : 581.681.0632 #1

## SEPTEMBRE

À la suite d'un appel d'offres, un contrat de collecte et de transport des matières recyclables a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sani-Terre Environnement. Le contrat d'une durée de 65 mois prévoit que les matières recyclables seront acheminées au centre de tri de la Ville de Québec, et le coût de traitement sera de 35 \$ la tonne (tarification 2019). Le coût pour la collecte et le transport sera de 138 \$ la tonne pour la collecte en chargement latéral et de 124 \$ la tonne pour la collecte en chargement avant.

## OCTOBRE

La MRC a fait part de son intérêt à la Ville de Québec à signer une entente pour le traitement de l'ensemble de ses matières recyclables, de ses résidus alimentaires et de ses ordures, selon les conditions suivantes :

- Une entente conclue au plus tard le 28 octobre 2019;
- Une entente débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- Une durée minimale de l'entente de 10 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans additionnels, aux mêmes conditions;
- Une tarification de 35 \$ la tonne, indexée annuellement, pour le traitement des matières recyclables au centre de tri de la Ville de Québec, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- Une tarification de 60 \$ la tonne, indexée annuellement, pour le traitement des résidus alimentaires au centre de biométhanisation de la Ville de Québec, à compter de la mise en opération;
- Une tarification de 80 \$ la tonne, indexée annuellement, pour l'incinération des ordures à l'incinérateur de la Ville de Québec, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020;
- Un taux d'indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Québec, avec un maximum d'indexation de 3 % annuellement;
- Une clause permettant aux municipalités de la MRC qui ont un contrat pour le traitement de leurs ordures en vigueur au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de confier le traitement de leurs ordures à la Ville de Québec à l'échéance de celui-ci et aux mêmes conditions.



## LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ VOUS INFORME SUR :

### LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE BÂTI

#### RÉGLEMENTATION POUR LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

La plupart des bâtiments faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti sont assujettis à un règlement municipal que l'on nomme : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ce règlement s'ajoute au règlement de zonage en vigueur dans les municipalités et permet d'évaluer la qualité des projets de rénovation et ou d'agrandissement afin d'assurer des interventions qui respectent le style et l'âge des bâtiments patrimoniaux.

Ce règlement implique que certaines étapes doivent être franchies avant l'obtention du permis de rénovation. Informez-vous bien auprès de votre municipalité !

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les bâtiments patrimoniaux de la Côte-de-Beaupré constituent le « *Corpus qui, avec celui du site patrimonial du Vieux-Québec, regroupe les plus anciens édifices patrimoniaux au Québec* »

Rapport inventaire 2015 Bergeron Gagnon Inc.



#### L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER

L'inventaire est un outil de référence contenant la liste des bâtiments principaux et secondaires (maisons, églises, granges, caveaux, croix de chemin...) qui ont un intérêt patrimonial pour la MRC. Sur notre territoire, 1034 bâtiments, datant principalement d'avant 1880, sont répertoriés sous forme de fiches descriptives qu'il est possible de consulter sur le site internet : [patrimoinecotedebeaupre.com](http://patrimoinecotedebeaupre.com). Cet outil permet aux citoyens et aux municipalités de mieux connaître les éléments significatifs de leur patrimoine afin de mieux les protéger et les mettre en valeur.



#### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Mme Mélissa Ennis  
418 824-3420 poste 224  
[sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca)

## LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ VOUS INFORME SUR :

### LA GESTION DE SES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### LA MRC EN ACTION

La MRC de la Côte-de-Beaupré a mandaté Québec'ERE pour animer des ateliers de sensibilisation dans toutes les écoles primaires de son territoire.

Durant l'année scolaire 2018-2019, ce sont 950 élèves de 40 classes de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année des écoles Boréal, du Petit-Prince, de la Châtelaine, de la Place-de-l'Éveil, des Beaux-Prés, de la Pionnière et du Caps-des-Neiges I et II qui ont participé à l'atelier interactif.



Québec'ERE est un organisme à but non lucratif qui offre des produits de formation et d'éducation en environnement afin de favoriser l'adoption de pratiques environnementales responsables et durables.

[www.quebec-ere.org](http://www.quebec-ere.org)



Les élèves de la classe de Mme Patricia de l'école du Cap-des-Neiges II ont participé à l'atelier sur la gestion des matières résiduelles.

#### DES ATELIERS DANS LES ÉCOLES POUR EN APPRENDRE DAVANTAGE !

Durant l'année scolaire 2019-2020, les classes de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de toutes les écoles primaires de la Côte-de-Beaupré accueilleront les ateliers dynamiques de Québec'ERE.

Les élèves approfondiront leurs connaissances sur les matières recyclables qui peuvent être récupérées dans le bac bleu et à l'écocentre et sur le principe des 3R-VE, soit la réduction à la source, la réutilisation, la récupération des matières recyclables et dangereuses et la valorisation des matières organiques.



Parents, vous serez également invités à tester vos connaissances auprès de vos jeunes en répondant à un questionnaire amical !

N'hésitez pas à consulter le Guide de tri qui sera livré à votre domicile en décembre 2019.



## LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ VOUS INFORME SUR :

LA GESTION DE SES MATIÈRES RECYCLABLES

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le centre de tri de Québec, l'un des plus performants au Québec, est opéré par la Société VIA inc.

Avec ses équipements de haute technologie et son équipe spécialisée, le centre de tri de Québec produit des ballots de matières recyclables de qualité supérieure qui sont vendus et recyclés notamment au Québec.

Les revenus associés à la vente des contenants et emballages en plastique, en verre, en métal, en papier et en carton font partie intégrante du modèle économique du centre de tri.

SOYEZ ASSURÉS QUE  
LES MATIÈRES RECYCLABLES  
QUE VOUS DÉPOSEZ DANS  
VOTRE BAC DE  
RÉCUPÉRATION SONT  
RÉELLEMENT RECYCLÉES.



Source: Société VIA

### LES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES DANS LE BAC BLEU SONT-ELLES RÉELLEMENT RECYCLÉES :

#### QU'EN EST-IL DE LA SITUATION SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ?

Les matières recyclables récupérées sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont acheminées au **centre de tri de la Ville de Québec**, où elles sont triées par catégories de matières, mises en ballots et vendues à des recycleurs, pour être réintégrées dans un processus de fabrication de nouveaux produits.

Par exemple, les **contenants en verre** qui arrivent au centre de tri de Québec sont traités avec des équipements à la fine pointe de la technologie et sont par la suite expédiés au **Groupe Bellemare, un recycleur de Trois-Rivières**, qui transforme le verre pour en faire des abrasifs et du sable de filtration de piscine.

Les **contenants en plastique** sont quant à eux triés par catégories et expédiés chez des **recycleurs québécois** comme **Soleno à Yamachiche**, qui produit des drains résidentiels et commerciaux, et **Plastrec à Joliette**, qui produit de la résine servant à concevoir de nouveaux produits comme des contenants en plastique, des bancs de parc et des fibres synthétiques (vêtements en polyester et tapis).

MERCI DE CONTINUER À POSER LE BON GESTE EN RÉCUPÉRANT VOS MATIÈRES RECYCLABLES !



## AVIS AUX RÉSIDENTS DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Afin de s'assurer que toutes les matières recyclables soient récupérées, la MRC de La Côte-de-Beaupré vous offre une collecte supplémentaire pendant le Temps des Fêtes.

Veillez prendre note du CHANGEMENT DE LA DATE DE LA COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE, qui diffère de celle préalablement annoncée au calendrier de collectes 2019.

Décembre 2019						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Janvier 2020						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

 collecte régulière

 collecte supplémentaire

L'équipe de la MRC de La Côte-de-Beaupré  
vous souhaite un Joyeux Temps des Fêtes !



## STATISTIQUES SUR LES INFRACTIONS

TYPES D'INFRACTIONS	2019 *Données en date du 13 novembre 2019	2018	2017	2016
Chiens errants, aboiements	4	3	5	10
Contravention aux règlements d'urbanisme (travaux sans permis, enseignes non autorisées, abri d'hiver non démonté, gazon non coupé, etc.)	81	69	104	90
Nuisances : bruit, débris, etc.	10	11	21	24
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>83</b>	<b>130</b>	<b>124</b>

## STATISTIQUES SUR LES PERMIS

TYPES DE PERMIS	2019 *Données en date du 13 novembre 2019	2018	2017	2016
Constructions neuves	48	56	49	34
Agrandissements	20	17	19	16
Rénovations	95	86	100	92
Patios et galeries	25	24	30	22
Bâtiments complémentaires	71	72	57	52
Piscines	12	13	14	13
Installations septiques	10	17	17	18
Travaux de déblai-remblai	9	15	17	18
Autres (renouvellement de permis, rénovation bâtiment complémentaire, puits, changement d'usage, bâtiment agricole, démolition, enseigne, bassin d'eau, mur de soutènement, lotissement)	151	159	135	94
Nombre total de permis émis	441	459	438	359
<b>VALEUR TOTALE DES TRAVAUX</b>	<b>21 074 965 \$</b>	<b>18 661 575 \$</b>	<b>17 842 282 \$</b>	<b>16 600 907 \$</b>

## LOCATION COURT TERME

Dans certains secteurs de la municipalité, il est autorisé de procéder à la location de résidences/logements pour une ou des périodes n'excédant pas 31 jours. Afin de connaître l'emplacement des zones où est autorisé cet usage, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme à cet effet.

Avec la popularité des sites spécialisés en location de bâtiment tel Airbnb, il est constaté que plusieurs propriétaires procèdent à la location de courte durée de leur résidence/logement même s'ils ne sont pas situés en zone où est autorisé ce type d'usage.

Cette situation est susceptible de causer un préjudice pour le voisinage notamment en raison des nuisances créées par les usagers des bâtiments/logements loués. La Municipalité vous informe que si des plaintes à cet effet sont déposées au service de l'urbanisme, des interventions seront entreprises afin de corriger la situation.

## CONCOURS FLEURIR L'AUTOMNE 2019

Le 28 septembre dernier, dans le cadre des activités de la Journée de la Culture, la Municipalité a tenu à récompenser certains propriétaires ayant démontré un souci marqué pour l'aménagement paysager de leur terrain. Le choix des végétaux, l'entretien et l'harmonie de l'ensemble ont notamment été des critères de sélection du jury composé de membres du Comité d'embellissement de la municipalité.

### FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS



**CATÉGORIE**  
« Initiative récente »  
monsieur Alain St-Cyr  
(16, rue de Turin)



**CATÉGORIE**  
« Arbres, arbustes et murets  
et façade latérale »  
madame France Tanguay  
et monsieur Pierre Belle-Isle  
(15, rue du Coteau)



**CATÉGORIE**  
« Jardinières  
suspendues ou non »  
madame Adrienne Martineau  
(4009, avenue Royale)



**CATÉGORIE**  
« Coup de cœur des juges pour  
l'aménagement d'un petit terrain enclavé »  
madame Marie-France Bernier et monsieur Michel Lavoie  
(105, rue du Blé)

## AFFICHAGE DE VOTRE ADRESSE

Si les services d'urgence doivent intervenir rapidement à votre propriété ou à celle d'un voisin, il est primordial que votre adresse soit facilement visible de la rue.

Le règlement 17-720 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants prescrit les normes suivantes :

- Le propriétaire ou l'occupant de tout bâtiment principal doit, en tout temps, afficher clairement le numéro civique.
- Le numéro civique doit être placé au-dessus ou à côté de chacune des portes. Ce numéro doit avoir au moins 76 mm (3 pouces) de hauteur et au moins 38 mm (1 pouce) de largeur et être sur un fond contrastant afin d'être facilement visible des voies de circulation. Seule l'utilisation de chiffres arabes est permise. La superficie maximale du numéro est de 0,5 m<sup>2</sup> (5 pi<sup>2</sup>).
- Si aucune porte du bâtiment principal n'est visible de la voie de circulation, le numéro civique peut alors être placé à tout autre

endroit de la façade du bâtiment afin qu'il soit visible de la voie de circulation.

- Si le bâtiment principal est situé à plus de 60 mètres de la voie de circulation, le numéro civique doit être situé à moins de 5 mètres de la voie de circulation.
- Si une installation temporaire obstrue la vue du numéro civique à partir de la voie de circulation, tel un abri d'auto pour la période hivernale, un numéro civique doit alors être placé sur l'abri temporaire ou à un autre endroit approprié pour être visible à partir de la voie de circulation.
- Dans le cas d'une nouvelle construction, le propriétaire et/ou le constructeur est responsable d'afficher le ou les numéros civiques dès le début des travaux de construction ou d'excavation. Le numéro civique doit être visible de la rue et ne pas laisser place à l'interprétation. Seule l'utilisation des chiffres arabes est permise.

## ABRIS D'AUTO

Un abri hivernal servant à abriter une voiture, un passage piétonnier ou l'entrée d'un bâtiment est autorisé du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai sous réserve du respect des normes suivantes :

- Le terrain est occupé par un bâtiment principal.
- Un abri hivernal peut être localisé dans toutes les cours.
- En cours latérale et arrière, un abri hivernal doit être localisé à au moins 1 mètre de toute ligne de lot.
- La hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres.
- L'abri hivernal doit être situé à au moins 2 mètres de la chaîne de rue ou de la chaussée carrossable en cas d'absence de chaîne de rue.

- L'abri hivernal doit être situé à au moins 2 mètres de toute borne-fontaine.
- Dans le cas d'un terrain d'angle, l'abri ne doit pas empiéter dans le triangle de visibilité.
- Les matériaux permis sont les panneaux amovibles de bois peint ou de fibre de verre et les structures de métal recouvertes d'une toile imperméabilisée ou d'une toile de polyéthylène tissée et laminée.
- Après le 15 mai, l'abri hivernal doit être entièrement enlevé (toiles, panneaux, structures), démantelé et rangé de manière à être non visible de la voie publique.



Le Club de Marche Côte-de-Beaupré existe depuis maintenant trois années. Il regroupe présentement près de 100 membres. Pour mieux connaître le Club, les avantages d'être membre, le mode de fonctionnement, les règlements et le formulaire d'inscription, consultez le blogue : [clubdemarchecotedebeaupre.blogspot.com/](http://clubdemarchecotedebeaupre.blogspot.com/). Vous pouvez aussi consulter notre page Facebook à [www.facebook.com/ClubMarcheCoteBeaupre/](http://www.facebook.com/ClubMarcheCoteBeaupre/).



### Recherche de propriétaires de terres pour partager leurs sentiers avec le Club

En plus des sentiers de randonnées homologués, quelques propriétaires ont autorisé le Club à utiliser leurs sentiers forestiers. Un sincère remerciement à tous ces propriétaires :

- Christophe Vandal, à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Pascal Klein (Les Canardises) et les propriétés adjacentes de Pierre-Éric Landry et Jean Racine, à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Priscil Paradis et Guy Tremblay, à Saint-Tite-des-Caps;
- Les terres de Gestion 11275 Inc. et de la famille Gendreau, à Beaupré.

Nous sommes présentement en discussion et planification pour d'autres endroits afin d'enrichir notre répertoire de randonnées :

- Famille Cinq-Mars (Claude, Guy et André Cinq-Mars), à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Une autre propriété, à Saint-Tite-des-Caps.

Si d'autres propriétaires étaient intéressés à partager avec les membres du Club leur beau coin de pays, ils sont invités à communiquer avec nous.

La saison hivernale est en préparation avec une belle planification diversifiée. Suivez-nous sur notre blogue et notre page Facebook.

### Les membres du C. A. :

- Luc Legendre : 418 580-2275, [luc.legendre@icloud.com](mailto:luc.legendre@icloud.com)
- Hélène Guillemette : 418 998-5252, [heleneguy@hotmail.com](mailto:heleneguy@hotmail.com)
- Diane Frappier : 418 569-6425, [dianefrappier@icloud.com](mailto:dianefrappier@icloud.com)
- Michel Bolduc : 418 702-1461, [michel\\_bolduc@videotron.ca](mailto:michel_bolduc@videotron.ca)
- Jean-Pierre Charland : 418 573-5829, [charland.jean-pierre@videotron.ca](mailto:charland.jean-pierre@videotron.ca)

## PROGRAMMATION DES LOISIRS HIVER 2020

**Début des activités :** semaine du 20 janvier, sauf indication contraire  
**Période d'inscription :** du 7 au 15 janvier, sur QIDIGO

**Résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges :** dès mardi 7 janvier, 8 h 30  
**Non-résidents :** dès jeudi 9 janvier, 8 h 30

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Non-résidents :** Les résidents des autres municipalités auront accès aux inscriptions dès le jeudi 9 janvier.
- 2. Réduction :** Une réduction sera accordée au prorata du nombre de cours si l'activité est commencée au moment de l'inscription. Une réduction maximale de 20 % sera accordée.
- 3. Demande de remboursement :** Les seules causes de remboursement d'une inscription sont la maladie, le déménagement à l'extérieur de la municipalité (une preuve justificative sera alors exigée), l'annulation de l'activité par le service des loisirs ou un manque d'inscriptions. Lors d'une demande en cours d'activité, le remboursement sera calculé au prorata.
- 4. Cours reportés :** Si un ou des cours doivent être reportés, vous en serez avisés par le responsable du cours.
- 5. Inscription obligatoire :** Pour participer à un cours, vous devez obligatoirement vous inscrire au préalable.
- 6. Chèques sans provision :** Une pénalité de 20 \$ s'appliquera sur tout retour de chèque. Le paiement devra alors être fait en argent.
- 7. Confirmation :** Nous communiquerons avec vous seulement s'il y a annulation de cours ou changements apportés. Sinon, présentez-vous à l'endroit, à la date et à l'heure prévus.
- 8. Retour de l'enfant :** Vous avez l'obligation de venir chercher votre enfant à l'heure précise de la fin de son activité, car le responsable n'est plus tenu d'en assumer la responsabilité.
- 9. Priorité des inscriptions :** Puisqu'il y a un maximum de participants dans la majorité des activités, nous prioriserons les premières inscriptions reçues.
- 10. Important :** Un comportement convenable est primordial et nécessaire au bon fonctionnement des activités. Si une personne dérange et empêche le déroulement naturel d'une activité, un avis lui sera donné. Si elle récidive, elle sera exclue sans aucun remboursement. Nous vous demandons donc votre entière collaboration.

### JEUNES

#### PITOU, APPRENDS-MOI TOUT!

**Clientèle :** 6 à 12 ans  
**Jour et heure :** jeudi de 15 h 30 à 16 h 30  
**Ratio :** min. 5, max. 16  
**Durée :** 10 semaines  
**Coût :** 110 \$  
**Lieu :** salle polyvalente – gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1



#### TRICOTE TON FOULARD

**Clientèle :** 9 ans et plus  
**Jour et heure :**  
 Mardi de 15 h 30 à 16 h 30  
 Jeudi de 15 h 30 à 16 h 30  
**Ratio :** min. 5, max. 10  
**Durée :** 8 semaines  
**Coût :** 45 \$  
**Lieu :** hôtel de ville (33, rue de l'Église) – local des fermières

#### CUISINE ENFANT CHEF!



**Clientèle :** 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année  
**Jour et heure :** lundi de 15 h 30 à 17 h  
**Ratio :** min. 12, max. 18  
**Durée :** 8 semaines  
**Coût :** 70 \$ (possibilité d'acheter un tablier avec le logo du cours pour 15 \$)  
**Lieu :** cuisine du presbytère

#### SCIENCES EN FOLIE

**Clientèle :**  
 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année : programme régulier du 20 janvier au 24 février  
 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année : programme Brixologie du 16 mars au 6 avril  
**Jour et heure :** lundi de 15 h 30 à 16 h 30  
**Ratio :** min. 15, max. 20  
**Durée :**  
 6 semaines (programme régulier)  
 4 semaines (programme Brixologie)  
**Coût :**  
 Programme régulier : 70 \$  
 Programme Brixologie : 57 \$  
**Lieu :** salle polyvalente – gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1



#### SOCCER INTÉRIEUR

**Clientèle :**  
 Mercredi : 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année  
 Jeudi : préscolaire, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année  
**Jour et heure :**  
 Mercredi de 15 h 15 à 16 h 30  
 Jeudi de 15 h 15 à 16 h 30  
**Ratio :**  
 Mercredi : min. 8, max. 16  
 Jeudi : min. 12, max. 16  
**Durée :** 10 semaines  
**Coût :** 40 \$  
**Lieu :** gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

#### KARATÉ YOSEIKAN

**Clientèle :** 4 ans et plus  
**Jour et heure :** mardi de 18 h 30 à 19 h 30  
**Ratio :** min. 12, max. 24  
**Durée :** 10 semaines  
**Coût :** 60 \$  
**Lieu :** gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

## APPRENDRE L'ANGLAIS PAR LE JEU!

**Clientèle :** 3<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup> année  
**Jour et heure :** jeudi de 15 h 15 à 16 h 30  
**Ratio :** min. 8, max. 12  
**Durée :** 8 semaines  
**Coût :** 50 \$  
**Lieu :** presbytère (2<sup>e</sup> étage)

## GARDIENS AVERTIS

### (1 journée de formation)

**Clientèle :** avoir 11 ans à la date du cours ou au plus tard deux mois après, ou avoir terminé sa 5<sup>e</sup> année  
**Jour et heure :** vendredi 24 janvier de 8 h 30 à 16 h 30  
**Ratio :** min. 10, max. 20  
**Durée :** 1 journée  
**Coût :** 55 \$  
**Lieu :** hôtel de ville (33, rue de l'église)

## CAMP DE JOUR POUR LA RELÂCHE 2020

Le camp de la relâche intermunicipale sera de retour du 2 au 6 mars 2020.

**Surveillez la programmation!**

## ADULTES

### YOGA

#### Deux formules proposées :

- 1- Cours « fermés » : inscription à une session de 10 semaines de cours à horaire fixe (toujours à la même heure, au même endroit, avec le même groupe).
- 2- Cours « ouverts » à horaire flexible : achat d'un abonnement de 10 séances. Les participants peuvent ensuite s'inscrire aux séances de leur choix parmi les cours offerts. La carte peut être achetée à tout moment pendant la session et est transférable à la prochaine session.

## COURS FERMÉS

### HATHA YOGA

**Clientèle :** 18 ans et plus  
**Jour et heure :**  
 Mardi de 14 h 30 h à 15 h 30  
 Mercredi de 16 h à 17 h  
**Ratio :** min. 6, max. 10  
**Durée :** 10 semaines  
**Coût :** 100 \$  
**Lieu :** presbytère (2<sup>e</sup> étage)

## COURS OUVERTS

**Clientèle :** 18 ans et plus  
**Ratio :** min. 6, max. 10  
**Durée :** 10 semaines  
**Coût :** 100 \$ (abonnement de 10 séances)  
**Lieu :** presbytère (2<sup>e</sup> étage)

### Choix de séances parmi les cours ci-dessous :

## YOGA FLOW ET POSTURES AVANCÉES

**Jour et heure :** lundi de 18 h à 19 h

## YIN YOGA

**Jour et heure :** lundi de 19 h 15 à 20 h 15

## HATHA YOGA

**Jour et heure :** jeudi de 18 h 30 à 19 h 30

## PICKLEBALL

**Clientèle :** 16 ans et plus  
**Jour et heure :** mercredi de 16 h 45 à 18 h 15  
**Ratio :** min. 8, max. 12  
**Durée :** 12 semaines  
**Coût :** 5 \$ la séance / 45 \$ la session  
**Lieu :** gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

## POUR TOUS

### ACTIVITÉS AQUATIQUES

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges collabore maintenant avec Québec Natation afin de vous offrir la possibilité de vous inscrire à des cours de natation, de formation ou des cours d'aquaforme. Les cours se dérouleront à différents emplacements, dont la piscine du Cégep Limoilou. L'entente entre la Municipalité et Québec Natation vous permet d'économiser 10 \$ sur les frais d'inscription.

#### Procédure d'inscription :

1. Téléphoner à Québec Natation (418 687-4045) afin de connaître les différents cours offerts et l'horaire.
2. Confirmer auprès de Québec Natation votre inscription au cours choisi en leur mentionnant que vous êtes citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges.
3. Compléter l'inscription et le paiement auprès de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges afin d'obtenir le rabais de 10 \$.

**IMPORTANT :** Pour que l'inscription soit valide, il est nécessaire qu'elle soit faite avant le 10 janvier 2020.



## ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

### PATINAGE LIBRE

L'aréna est ouvert aux patineurs GRATUITEMENT les dimanches de 14 h 15 à 15 h 30, les mardis de 15 h 45 à 17 h et les jeudis de 8 h 15 à 9 h 30.

### HOCKEY LIBRE

Le hockey libre est de retour pour les joueurs de 16 ans et plus. Cette activité a lieu tous les vendredis de 16 h à 18 h, au coût de 8 \$.

\*Notez que le patinage et le hockey libres sont annulés lors des tournois de hockey ou d'activités spéciales.

## UTILISATION DU GYMNASÉ

Le gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1 est accessible à l'ensemble des citoyens. Au cours de l'hiver 2020, plusieurs activités organisées par la Municipalité s'y dérouleront. Quelques périodes d'utilisation demeurent toutefois disponibles pour une réservation sporadique ou saisonnière. La plupart des sports sont réalisables à l'intérieur du gymnase.

Les tarifs de location sont établis en fonction du type d'activité et de la durée de celle-ci. Voici la grille de tarification générale qui a été établie :

- Groupe ou individu non-résident 27 \$/h
- Groupe ou individu résident 20 \$/h
- Individus, groupes ou organismes de loisirs ou communautaires, composés majoritairement de personnes âgées de moins de 18 ans ou de plus de 65 ans 15 \$/h

## PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Vous vivez seul ou en famille? Vous êtes en situation de faible revenu et vous désirez participer à des activités de loisirs?

Les villes et municipalités de la Côte-de-Beaupré rendent disponibles **gratuitement** certaines activités\* de leur programmation de loisirs pour vous!

Ressources familiales Côte-de-Beaupré (C8-20, rue de Fatima Est, Beaupré) est l'intermédiaire pour l'inscription à ces activités :

**Pour plus d'informations sur le programme Accès-Loisirs :**  
418 657-4821

**Pour plus d'informations sur les inscriptions :**  
Ressources familiales Côte-de-Beaupré au 418 827-4625

\*Ententes particulières possibles



**Tableau de seuil de faible revenu avant impôt 2018 selon Statistique Canada**

Taille de la famille	Revenu familial
1 personne	25 921 \$
2 personnes	32 270 \$
3 personnes	39 672 \$
4 personnes	48 167 \$
5 personnes	54 630 \$
6 personnes	61 613 \$
7 personnes et plus	68 598 \$

**Preuves de revenus et de résidence EXIGÉES à l'inscription.**

## ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

### DESCRIPTION :

L'École de musique Côte-de-Beaupré est un organisme à but non lucratif qui offre des cours aux enfants et aux adultes des huit municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ces derniers sont dispensés par des professeurs hautement qualifiés et expérimentés.

Les cours offerts à l'École de musique Côte-de-Beaupré abordent tant les aspects théoriques que pratiques. La théorie est enseignée par l'apprentissage d'une pièce musicale permettant ainsi de maintenir l'intérêt des élèves, puisque cet objet d'apprentissage est indispensable à la maîtrise d'une œuvre musicale. Afin d'ajouter à la motivation et à la persévérance des élèves et en fonction du niveau atteint, ces derniers sont invités à se produire lors des concerts de décembre et de fin d'année. La participation à ces événements musicaux est volontaire et la décision revient donc à chaque élève.

L'École de musique offre la possibilité de suivre des cours d'une durée de 30, 45 ou 60 minutes. Il est possible de les suivre en duo pour un coût moindre. La session d'hiver est d'une durée de 17 semaines.

**COURS OFFERTS :**  
**PIANO - GUITARE - CHANT**

**CLIENTÈLE :**  
Enfants à partir de 5 ans  
Adultes de tout âge

**SESSIONS :**  
**Début de la session d'hiver :**  
20 janvier 2020  
(17 semaines consécutives)

**Inscription et coût des cours :**  
[ecolemusiquebeaupre.com/inscription.php](http://ecolemusiquebeaupre.com/inscription.php)

**LIEU DES COURS :**  
Beaupré  
Centre communautaire de Beaupré  
20, rue de Fatima Est

Château-Richer  
Espace culturel Richard-Verreau  
177, rue de l'Église

Saint-Ferréol-les-Neiges  
Hôtel de ville : 33, rue de l'Église

Presbytère : 3432, avenue Royale

**Contact :** [info@ecolemusiquebeaupre.com](mailto:info@ecolemusiquebeaupre.com)  
ou 418 781-6043 ou Facebook



## LES PATINOIRES

Venez jouer dehors! Pour votre sécurité, n'oubliez pas de porter un casque, une visière et un protège-cou lorsque vous jouez au hockey.

### BÂTIMENT DE LA PATINOIRE DU VILLAGE

JOUR	HORAIRE
LUNDI	16 h à 20 h 30
MARDI	16 h à 20 h 30
MERCREDI	16 h à 20 h 30
JEUDI	16 h à 20 h 30
VENDREDI	16 h à 21 h
SAMEDI	13 h à 18 h
DIMANCHE	13 h à 18 h

\* Ouverture de la patinoire selon les conditions climatiques.

#### Horaire spécial

Du 21 décembre au 5 janvier : 13 h à 20 h 30  
 24 et 31 décembre : 13 h à 16 h  
 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier : fermé

### BÂTIMENT DE LA PATINOIRE DU LAC DU FAUBOURG

L'aire de glace du lac du Faubourg sera praticable à partir de la mi-décembre et sera entretenue tant et aussi longtemps que dame nature nous le permettra. Il est bien important que les utilisateurs de cette patinoire respectent la signalisation placée aux abords du lac. Un panneau placé en évidence vous indique l'épaisseur de la

glace. **Un minimum de 7 po est nécessaire** à l'ouverture de la patinoire. De plus, nous demandons aux utilisateurs de ne laisser aucun déchet aux abords de la patinoire

JOUR	HORAIRE
LUNDI	16 h à 20 h 30
MARDI	16 h à 20 h 30
MERCREDI	16 h à 20 h 30
JEUDI	16 h à 20 h 30
VENDREDI	16 h à 21 h
SAMEDI	10 h à 18 h
DIMANCHE	10 h à 18 h

\* Ouverture de la patinoire selon les conditions climatiques.

#### Horaire spécial

Du 21 décembre au 5 janvier : 10 h à 20 h 30  
 24 et 31 décembre : 10 h à 16 h  
 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier : fermé  
 26 décembre et 2 janvier : 13 h à 20 h 30

#### Journées pédagogiques

Les patinoires seront ouvertes en après-midi, dès 13 h, lors des journées pédagogiques.

Pour informations, communiquez avec le responsable des patinoires au 418 520-1810 ou avec le directeur des Loisirs au 418 826-2253, poste 113.

loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca  
 www.saintferreollesneiges.qc.ca

## PRÈS DE CHEZ NOUS

## CONNAISSEZ-VOUS LA MÉDIATION CITOYENNE?

### C'EST QUOI?

C'est un service gratuit et confidentiel visant la promotion de la gestion des conflits dans la communauté, basée sur la communication et le dialogue. Le rôle des médiateurs est d'accueillir, sans jugement, tout citoyen vivant une situation de conflit. Les médiateurs explorent d'abord avec le citoyen ses attentes face à sa situation et les différentes options qui s'offrent à lui pour la gérer. Une fois cette réflexion complétée, les médiateurs peuvent accompagner les citoyens désireux d'échanger avec l'autre, afin de les préparer à une démarche de médiation ou à une discussion qu'ils auront sans la présence des médiateurs. La médiation est une démarche



CAPITALE-NATIONALE

volontaire qui permet à deux ou à plusieurs personnes de discuter d'une situation en étant soutenues par des tiers impartiaux dont le rôle est de faciliter les échanges entre les personnes.

### QUI OFFRE LE SERVICE?

Le service est offert par des bénévoles formés en gestion des conflits et en médiation, soutenus dans leur travail par Équijustice de la Capitale-Nationale.

### COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Les citoyens doivent laisser un message au 418 648-6662, poste 209, ou écrire à [mediationcitoyennecd@equijustice.ca](mailto:mediationcitoyennecd@equijustice.ca), afin qu'un médiateur bénévole du service communique avec eux.

## LES SENTIERS DE LA CULTURE 2019 EN PHOTOS

- 1 Le samedi 28 septembre dernier se tenait une activité traditionnelle à Saint-Ferréol-les-Neiges : les Sentiers de la Culture. Malheureusement, cette année, la température n'était pas de notre côté! Quelque 200 personnes ont tout de même bravé la pluie afin de participer aux différentes activités proposées lors de cette journée sous le thème de LA RENCONTRE.
- 2 Les nombreuses animations musicales et l'École de musique Côte-de-Beaupré ont su réchauffer l'atmosphère.
- 3 Les artisans et producteurs locaux étaient au rendez-vous et le Cercle de Fermières de Saint-Ferréol-les-Neiges nous a encore éblouis de sa production.
- 4 Le thème de cette année se voulait inclusif et la programmation de la journée permettait la rencontre des différentes générations, des résidents des différents quartiers de notre municipalité.
- 5 Encore une fois cette année, nous avons produit une œuvre collective grâce à madame Line Lachance. Une belle courtépointe qui saura certainement embellir un mur d'une des installations municipales.



### NOUS TENONS À REMERCIER LES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR AINSI QUE NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES :

Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

Coopérative funéraire  
des Deux Rives

Marché du Village  
Dany Drouin inc.

Promutuel Assurance

Microbrasserie des Beaux Prés

Kombucha du Mont-Ferréol

Déneigement Daniel Lachance inc.

Les Jardins de la Côte

Garde Robes Gagnon

Garage Daniel Lachance

IGA extra, Boucherie Chouinard  
et Fils

Restaurant Le Montagnais

SPA des Neiges

Canyon Sainte-Anne

Imprimerie Blouin inc.

**À L'AN PROCHAIN!**

## DE LA CAMPAGNE À LA BANLIEUE : VUES HISTORIQUES D'UNE FILLE D'AGRICULTEURS



La terre est humble et silencieuse; elle se laisse modeler par qui s'en porte acquéreur : « Mon village a bien changé, il y a plus de va-et-vient qu'autrefois. » C'est facile d'imaginer comment cela pouvait être, mais si on ne va que de l'avant, c'est aussi facile à oublier et pour d'autres, cela demeure tout simplement inconnu. C'est pourquoi nous vous proposons un peu d'histoire. Lisons ce que raconte Émilienne Renaud, fille d'agriculteurs.

*« Quand papa revenait des champs en été avec un petit plant fleuri au ruban de son chapeau de paille, c'était le temps d'aller aux fraises. »*

Nous sommes avant 1965 à l'entrée ouest de Saint-Ferréol, comté de Montmorency : il y avait la ferme Lachance qui surplombait la « basse ville », petit hameau (vallon dans lequel coule la rivière Jean-Larose) où résidaient à l'époque au moins une vingtaine de familles, et les terres familiales des Renaud et des Bilodeau qui correspondent au premier faubourg.

« Mes ancêtres, François Renaud et Luce Lessard, se sont mariés à Saint-Joachim en 1832 et furent les premiers Renaud à s'établir à Saint-Ferréol. »

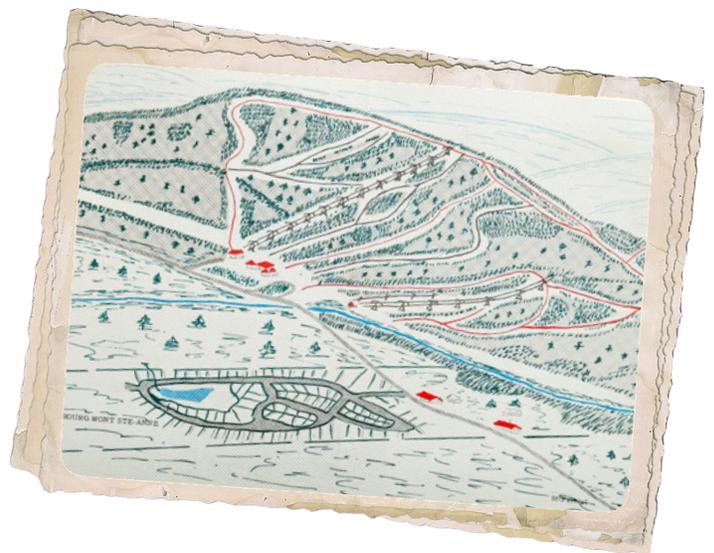
C'est en 1965 que les parents d'Émilienne, Romulus Renaud et Alvine Asselin, acceptent l'offre d'achat et la vente de la terre ancestrale. Le moment était propice à la vente puisque les exigences gouvernementales envers les petits producteurs laitiers imposaient des investissements importants à long terme pour un couple vieillissant. Ils ne voulaient pas que le bien paternel finisse en friche faute de relève. « Nous étions autosuffisants et vendions nos surplus, l'agriculture était un mode de vie. »

Ce qui avait été accompli simplement avait suffi pendant si longtemps : « Nous avons des chevaux pour les travaux de la terre, une douzaine de vaches laitières, sans oublier le bœuf, les veaux du printemps, quelques cochons, des poules, chien, chats, terre à bois avec cabane à sucre en bordure de la rivière, la savane de bleuets (maintenant la rue des Carouges), les petits fruits pour les confitures et les desserts. »

C'est comme ça qu'ils vivaient. « La santé et l'entraide étaient essentielles; pas question d'assurance salaire ni de pension de retraite. » Bien sûr qu'il y a eu d'autres pionniers dont Simard, Poulin, Saint-Gelais, Lachance, Lessard, Bolduc, pour ne nommer que ceux-là. Le temps était occupé à vivre simplement et avec amour en devenant sel de la terre et sucre du pays.

En terminant, Émilienne souhaite que nous aimions vivre heureux à Saint-Ferréol en n'oubliant pas de préserver la beauté du monde et la sauvegarde de notre maison commune.

Merci à Émilienne Renaud, la Renaud du pont qui enjambe la rivière Jean-Larose!



Entrevue réalisée par Nynon Lessard du Comité agricole

## LE CLUB NORDIQUE MSA PARTICIPE AU PROGRAMME D'ÉCHANGE D'AMITIÉ DU SPORT DU CANADA

Un groupe de 19 athlètes midget du Club Nordique Mont Ste-Anne (CNMSA) participera à un échange sportif, linguistique et culturel. Les athlètes s'envoleront le 3 décembre pour une semaine à Calgary, en Alberta, rejoindre leurs « twins » du Foothills Nordic Ski Club. Ces derniers seront reçus chez nous du 28 janvier au 3 février.

### UN PROGRAMME D'ÉCHANGE ENRICHISSANT

Ce programme d'échange en milieu familial met en relation de jeunes Canadiens par l'entremise du sport et permet ainsi aux communautés des deux langues officielles du Canada de nouer des liens d'amitié, de mieux se comprendre et se respecter, en plus d'approfondir leur connaissance du Canada.

### UN FEU ROULANT D'ACTIVITÉS

Du côté albertain, visite de Calgary, randonnée en ski et plein d'activités hivernales, entre autres, au lac Louise.

Du côté de chez nous, randonnée en ski dans l'arrière-pays avec dîner en refuge, détente au spa, patinage et hockey-bottine, luge dans Charlevoix, visite du Vieux-Québec, parc aquatique, souper-soirée musique et danse.

### DES COMPÉTITIONS DES DEUX CÔTÉS DU PAYS!

Évidemment, des courses sont au menu. Nos jeunes du CNMSA prendront part aux épreuves de la Coupe Alberta sur les pistes de Canmore, alors que leurs invités verront leur semaine couronnée d'une participation aux compétitions du circuit Coupe Québec sur les pistes du Mont-Sainte-Anne.

Cet échange est l'occasion pour nos jeunes de faire rayonner la communauté sportive et culturelle du Mont-Sainte-Anne et de la région de Québec, en plus de découvrir un autre milieu de vie ailleurs au pays. Tout cela en partageant notre passion pour le ski de fond.



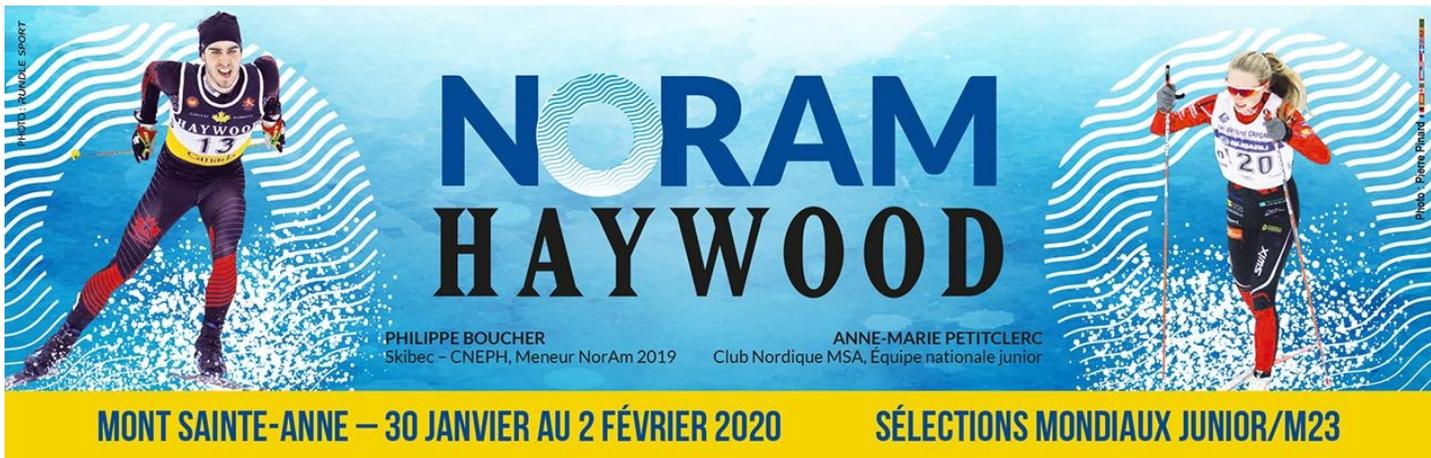
**Le CNMSA remercie les précieux commanditaires qui ont contribué à la réalisation de ce projet :**

**GARAGE VIATEUR BEAULIEU  
FERME ONÉSIME POULIOT**

**Merci également aux entreprises qui ont permis de réaliser des activités de financement :**

**SUPER C SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ  
LA VIE SPORTIVE/LA CORDÉE**

**CLUB NORDIQUE  
MSA**



Le Club Nordique Mont Ste-Anne (CNMSA) et Skibec Nordique organisent des compétitions de ski de fond de niveau national du 30 janvier au 2 février 2020 au Mont-Sainte-Anne.

De nombreux athlètes locaux de la région de Québec et de la Côte-de-Beaupré prendront part à ces compétitions.

Nous accueillerons plus de 500 athlètes et entraîneurs provenant du Canada et des États-Unis qui participeront à ces compétitions d'importance.

C'est le moment pour notre communauté de démontrer tout son amour du sport et de l'hiver.

Joignez-vous à nous en venant les encourager!

### UNE OCCASION DE METTRE À CONTRIBUTION VOTRE TEMPS ET VOS TALENTS!

Nous sommes à la recherche de bénévoles de tout âge pour nous aider à organiser ces courses.

Que ce soit pour un bloc de 4 heures ou toute une journée, de semaine ou de fin de semaine, votre participation nous aidera à faire de ces courses un grand succès.

Les bénévoles feront partie des équipes suivantes :

- Équipes de course : préparation des parcours et des zones départ/arrivée
- Sécurité des parcours
- Ravitaillement des bénévoles et participants
- Contrôle du stationnement et entretien du chalet des athlètes
- Chronométrage, secrétariat et diffusion des résultats
- Préparation du site (29 janvier 2020)
- Équipe « volante »

### TALENTS SPÉCIAUX

Nous sommes aussi à la recherche de certains talents spéciaux :

- Talents en menuiserie, électricité, etc.
- Photographes et vidéastes
- Gestion des réseaux sociaux et communications électroniques
- Soutien aux cérémonies protocolaires et accueil des VIP
- Installation des infrastructures (roulottes, podium, affiches, etc.)
- Promotion du covoiturage et des autres mesures environnementales

### UN ÉVÉNEMENT QUI SERA LE REFLET DE NOTRE COMMUNAUTÉ!

Voilà une belle occasion de partager votre intérêt pour les activités sportives et de mettre en valeur notre dynamique communauté.

**Pour vous inscrire comme bénévole, communiquez avec nous à [Noram2020msa2@gmail.com](mailto:Noram2020msa2@gmail.com).**

Nous communiquerons ensuite avec vous par courriel pour votre assignation bénévole.

Marie-Michèle Gagnon,  
*responsable des bénévoles*



PRÈS DE CHEZ NOUS

## ACTIVITÉS THÉMATIQUES DES FÊTES AU MONT-SAINTE-ANNE

La montagne se met en mode « Noël » dès le 7 décembre cette année! C'est l'occasion parfaite pour les familles d'aller profiter des festivités sur le site avant et pendant les Fêtes, afin d'être plongées dans la féerie de Noël au maximum.

### COURRIER DU PÈRE NOËL :

Petits et grands sont invités à venir écrire leur lettre de souhaits au père Noël en compagnie de notre charmant lutin coquin. Le courrier sera par la suite envoyé directement au pôle Nord pour que le roi de la fête connaisse tous vos désirs!

### QUAND?

Samedis et dimanches 7-8-14 et 15 décembre de 9 h à 12 h

### OÙ?

Local Oh Sommet! (à la gare des télécabines au sommet)

### DU 22 AU 31 DÉCEMBRE

#### CHASSE AUX LUTINS SAPIN À DÉCORER COLLECTIVEMENT

Vous désirez changer les décorations de votre sapin de Noël? Apportez vos pendentifs, vos boules et vos guirlandes et installez-les dans le sapin du chalet principal afin de créer un sapin de Noël collectif.

### 22 DÉCEMBRE

#### ARRIVÉE DU PÈRE NOËL – 12 h

Rendez-vous à la scène principale pour accueillir le roi de Noël! Il se promènera de la base jusqu'au sommet où il résidera jusqu'au 25 décembre.

### DU 22 AU 25 DÉCEMBRE

#### RENCONTRE AVEC LE PÈRE NOËL – de 13 h à 15 h

Directement au local Oh Sommet!, venez rencontrer le père Noël pour lui faire connaître vos désirs pour le jour de Noël.

### DU 26 DÉCEMBRE AU 5 JANVIER 2020

#### LES ATELIERS DU LUTIN COQUIN – de 13 h à 15 h Programmation à venir

### 31 DÉCEMBRE

#### FESTIVITÉS DU NOUVEL AN

Pour avoir tous les détails des activités, consultez le calendrier Web de la montagne : [mont-sainte-anne.com/event-directory/](http://mont-sainte-anne.com/event-directory/).



### PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-NOUVELLE-FRANCE

Voici l'horaire des célébrations du temps des Fêtes dans nos différentes églises de la Côte-de-Beaupré

#### 24 DÉCEMBRE (mardi, veille de Noël)

Saint-Ferréol : 17 h (enfants) et 19 h  
Saint-Tite-des-Caps : 19 h  
Basilique Sainte-Anne : 19 h (enfants), 21 h et minuit  
Château-Richer : 21 h 30  
Saint-Joachim : 21 h 30  
Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (Beaupré) : 19 h 30  
Chapelle de Saint-Achillée : 21 h 30 et 23 h

#### 25 DÉCEMBRE : NOËL (MERCREDI)

Messes : 6 h 45 (télé), 9 h 30, 11 h 30 et 17 h  
à la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré

#### MARDI 31 DÉCEMBRE

16 h : messe à la basilique Sainte-Anne et à Saint-Tite

#### MERCREDI 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 : JOUR DE L'AN

Messe à 9 h à Beaupré et à Saint-Joachim  
Basilique Sainte-Anne : 6 h 45 (télé), 9 h 30, 11 h 30 et 17 h  
Messe à 10 h 30 à Saint-Ferréol et à 11 h à Château-Richer

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons une nouvelle paroisse qui porte le nom de : NOTRE-DAME-DE-LA-NOUVELLE-FRANCE.

Elle regroupe les six lieux de culte existants : Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol et Saint-Tite.

Vous y trouvez une vie communautaire assurée, des prêtres et une équipe pastorale dynamiques, une assemblée de fabrique responsable et du personnel accueillant.

#### JOYEUX NOËL À VOUS TOUS!

BONNE, HEUREUSE ET SAINTE ANNÉE 2020  
ET QUE LA SANTÉ SOIT AU RENDEZ-VOUS!

*Vos prêtres Jacques et Jean-Claude  
Les membres des équipes d'animation locale  
Les membres de l'assemblée de fabrique*



## RÈGLES RELATIVES À LA PRATIQUE DU VTT ET DE LA MOTONEIGE

Le véhicule doit être muni d'un phare blanc à l'avant, d'un feu de position rouge et d'un feu de freinage rouge à l'arrière, d'un rétroviseur du côté gauche et central, d'un cinémomètre, d'un système de freinage et d'un système d'échappement conforme aux normes. Il doit également être immatriculé et couvert par une assurance responsabilité civile minimale de 500 000 \$ pour les dommages causés à autrui, et vous devez détenir un droit d'accès aux sentiers pour y circuler. La plaque d'immatriculation doit être fixée à l'arrière du véhicule et libre de toute matière pouvant empêcher sa lecture. Pour transporter un passager, vous devez posséder un véhicule deux places ou avoir un siège d'appoint conforme aux normes. Le passager doit s'asseoir derrière le conducteur, face vers l'avant et les pieds doivent reposer sur les appuie-pieds.

L'autoquad (côte à côte), en plus des équipements précédents, doit être muni de cadres de protection, de portières ou de filets de rétention pour chaque accès, de poignées de maintien, d'appuie-tête et de ceintures de sécurité pour chaque passager, de pneus tout terrain, de deux phares blancs et d'un rétroviseur. De plus, la largeur de l'autoquad ne doit pas excéder 1,524 mètre.

#### LE CONDUCTEUR :

- Doit avoir au moins 16 ans et détenir un certificat d'aptitude. Pour conduire un autoquad ou un motoquad avec siège d'appoint sur lequel prend place un passager, le conducteur doit avoir au moins 18 ans.
- Doit détenir un permis de conduire valide pour circuler sur un chemin public où il est autorisé à circuler et en respecter les conditions et restrictions.
- Doit avoir avec lui son permis de conduire, l'immatriculation du véhicule, l'attestation d'assurance et la preuve de droit de sentiers lorsqu'il circule dans ceux-ci.

- Doit porter un casque de sécurité conforme aux normes et des lunettes de sécurité s'il n'a pas de visière.
- Doit porter la ceinture de sécurité à bord d'un autoquad.

#### LES RÈGLES DE SENTIERS :

##### Vous devez :

- Maintenir le phare blanc allumé en tout temps.
- Circuler aux endroits autorisés par une signalisation et la respecter.
- Vous conformer aux ordres et aux signaux d'un agent de la paix ou d'un agent de surveillance de sentiers.
- Circuler le plus près possible du bord droit de la voie que vous empruntez.
- Conduire de façon à ne pas mettre en péril la vie et la sécurité des personnes et de façon à ne pas endommager la propriété.
- Respecter les limites de vitesse affichées. Si la limite n'est pas affichée, la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h pour les VTT et de 70 km/h pour les motoneiges.
- Garder une distance prudente avec le véhicule qui vous précède.

##### Vous ne devez pas :

- Consommer de boisson alcoolisée à bord du véhicule.
- Conduire avec les capacités affaiblies par l'alcool, la drogue ou les médicaments.
- Sortir des sentiers et circuler sur des terrains privés, à moins d'avoir l'autorisation du propriétaire.
- Circuler en VTT dans un sentier de motoneige et en motoneige dans un sentier de VTT, à moins qu'une signalisation vous l'autorise.

## BIBLIOTHÈQUE AUX SOURCES



### NOTRE HORAIRE

Mardi, de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h

Jeudi, de 18 h 30 à 20 h

Samedi, de 13 h 30 à 16 h 30

Dimanche, de 13 h 30 à 16 h 30

**Veillez noter que la bibliothèque sera fermée du 19 décembre au 3 janvier, inclusivement. Cependant, la chute à livres sera accessible pendant toute la période des Fêtes.**

### RAPPEL

Vous pouvez toujours rapporter les volumes et CD dont vous avez terminé au secrétariat de la Municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux. De plus, vous pouvez déposer les livres et CD dont le prêt arrive à échéance dans la chute à livres située tout juste à côté de la porte d'entrée de l'hôtel de ville, au moment qui vous convient. Nous vous demandons de mettre, si possible, chaque lot dans un sac afin d'éviter les bris.

Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au 418 826-3540, ceci afin d'éviter les frais de retard. À noter, cependant, que les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent être renouvelés.

**L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. L'emprunt des nouveautés l'est également. À vous d'en profiter!**



Pour la première fois à notre bibliothèque Aux Sources, un Club de lecture TD a été lancé. Une cinquantaine d'enfants de 0 à 12 ans ont vécu l'aventure du 15 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Cette initiative a permis aux jeunes de conserver leurs acquis en lecture pendant la période estivale. Le nombre de nouveaux jeunes abonnés à notre bibliothèque a aussi augmenté de façon significative. À chacune de leurs visites, ces lecteurs recevaient un coupon de participation à un concours. Quatre jeunes ont remporté des prix. Il s'agit de Charlyne Aubin, de Micha Gentile, de Kaena Piccolo et d'Éloïse Saindon.

**À L'ÉTÉ PROCHAIN!**



**POUR MIEUX VOUS INFORMER,  
LA BIBLIOTHÈQUE AUX SOURCES  
A MAINTENANT SA PAGE FACEBOOK  
ACTIVE DEPUIS SEPTEMBRE 2019.**

Ne manquez pas de la visiter chaque semaine pour être au courant des nouveautés littéraires, des activités et de tout ce qui se passe à notre BIBLIOTHÈQUE.

## SUGGESTIONS DE LECTURE

### COLLECTION DÉPOSÉE :

La rotation des biens a été effectuée à la mi-novembre. Environ 2500 titres appartenant au Réseau ont été remplacés.

### COLLECTION LOCALE :



#### BLASBERG, JEANNE M. : EDEN

« Trois générations de femmes. Un secret longtemps gardé. Un été pour tout dévoiler.

À la mort de son mari, Becca Fitzpatrick découvre que ses finances sont au plus bas et que leur maison de vacances, Eden, devra sûrement être vendue.

Tandis que toute la famille se réunit le temps d'un dernier été pour profiter de ce paradis bientôt perdu, Becca prend une décision irrévocable : le 4 Juillet, jour de la fête nationale, elle lèvera enfin le voile sur un secret qui la hante depuis des années. »



#### MANKELL, HENNING : MEURTRIERS SANS VISAGE

« En pleine campagne suédoise, dans une ferme isolée, un couple de paysans retraités est torturé et sauvagement assassiné.

Avant de mourir, la vieille femme a juste le temps de murmurer un mot : « étranger ». Il n'en faut pas plus pour qu'une vague de violence et d'attentats se déclenche contre les demandeurs d'asile d'un camp de réfugiés de la région. Les médias s'emparent du fait divers et lui donnent une résonance nationale. La pression augmente sur les épaules de l'inspecteur Wallander, chargé de mener l'enquête. Il va devoir agir vite, avec sang-froid et détermination, et sans tomber dans le piège de la xénophobie ambiante qui brouille les pistes... »



#### RANKIN, IAN : LA MAISON DES MENSONGES

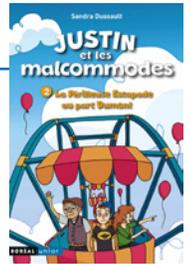
« Le corps d'un détective privé, porté disparu en 2006, est découvert dans une voiture cachée dans la forêt près d'Édimbourg. Un comble pour sa famille et pour la police locale car cette région avait à priori déjà été fouillée par les officiers à l'époque. L'inspecteur Siobhan Clarke reprend l'enquête et se voit obligée d'examiner

les nombreuses erreurs commises par ses prédécesseurs. Les rumeurs d'incompétence et de corruption courent depuis toujours et à présent, plus de dix ans après, il est temps de découvrir la vérité. Tous les officiers en poste à l'époque sont interrogés et il s'avère que tout le monde a quelque chose à cacher. Même John Rebus... »

## LITTÉRATURE JEUNESSE

### DUSSAULT, SANDRA : JUSTIN ET LES MALCOMMES 2

*La périlleuse escapade au parc Dumont*



« Par une journée qui s'annonçait pourtant ennuyeuse, Justin Dumoulin se fait entraîner dans une nouvelle aventure rocambolesque par une bande de vieillards espiègles qu'il appelle maintenant ses amis.

Alors qu'il déteste les manèges, le garçon se retrouve au milieu d'un parc d'attractions qui tombe en ruine – un détail dont il semble être le seul à se préoccuper... »

### RADICE ET TURCONI : TOSCA DES BOIS 2

*Complots, fuites, secrets et enlèvements*



« Voici Tosca, une Robin des Bois dans les contrées italiennes du Moyen Âge ! Alors que le seigneur de Castelguelfo se prépare hardiment à la guerre contre l'infâme Gautier de Brienne, sa fille, Lucilla, fuit le château familial pour explorer le monde en compagnie de ses amis Tosca et Rinaldo. Les merveilles qu'ils croisent sur leur chemin sont innombrables mais en ces temps de guerre, le danger guette... »

**L'ÉQUIPE DES BÉNÉVOLES  
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE  
À LA BIBLIOTHÈQUE ET UNE TRÈS  
HEUREUSE PÉRIODE DES FÊTES**



## HORAIRE DES FÊTES

Les bureaux administratifs situés au 33, rue de l'Église ainsi que les bureaux du service d'urbanisme situés au 150, rue du Moulin seront fermés du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020, inclusivement, pour la période des Fêtes.

Le conseil municipal et les employés municipaux profitent de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses Fêtes!



## DU SKI À PETIT PRIX!

Encore cette année, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'associe au Mont-Sainte-Anne pour offrir à ses résidents des billets de ski à prix réduit. Les citoyens pourront donc se procurer des billets de ski alpin de soirée au coût de 26 \$ plus taxes et des billets de ski de fond de demi-journée au coût de 19 \$ plus taxes. Les billets seront en vente au secrétariat de l'hôtel de ville (33, rue de l'Église) dès la mi-décembre (maximum de 4 billets par transaction). Preuve de résidence requise.



La prochaine parution du journal *Le Sommet* se fera en mars.

*Vous avez des commentaires ou des suggestions ?  
Écrivez-nous à [info@saintferreollesneiges.qc.ca](mailto:info@saintferreollesneiges.qc.ca)*